

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU 09 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille vingt et un, le neuf septembre, les membres du conseil municipal de la commune de La motte d'Aigues se sont réunis à 19 h 00 dans la salle du conseil de la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Le Maire le 02 septembre 2021, conformément à l'article L.2121-10 du CGCT.

Etaient présents : GOUIRAND Alain, LEBOUIC Nathalie, FRANC Daniel, BONETY Myriam, MERLINO Bernard, LEMEURE Sabrina, CALAC Jean-Baptiste, CAVALIER Baptiste, RODRIGUEZ Marielle, FIORITO Marie-Laure, NOUVEL Yannick, GARCIA Jeannot, MISTRE Suzie.

Etaient absents représentés : BLANC Chantal (pouvoir à LEBOUIC Nathalie), EYMARD Laurence (pouvoir à LEMEURE Sabrina).

Monsieur Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame BONETY Myriam est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

#### **Ordre du jour**

##### **1 – Approbation du Procès-Verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

Lecture du PV de la séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021 est donnée.

3 remarques sont soulevées :

⇒ Paragraphe 4,

⇒ Questions diverses,

⇒ Pour les Hydrants,

##### **2 – Adhésion à un groupement de commandes proposée par COTELUB**

Cette adhésion concernera :

- La fourniture et entretien des hydrants,
- Les vérifications périodiques des installations (incendie, installation électrique, ...),
- La fourniture et entretien/maintenance des défibrillateurs.

L'assemblée à l'unanimité **ACCEPTE** l'adhésion au groupement de commandes.

##### **3 – Délibération autorisant le remboursement de la cantine et de la garderie**

Demande de remboursement de certains parents sur les prestations cantine et garderie pour leurs enfants qui ne sont plus à l'école de La Motte d'Aigues à la rentrée scolaire prochaine (2021/2022), et qui n'ont plus aucune fratrie dans l'école.

L'assemblée à l'unanimité **ACCEPTE** le remboursement.

#### **4 – Formation des élus**

Monsieur Le Maire rappelle le droit à la formation des élus. La société AML Consult organise une formation sur la communication qui aura lieu directement au sein de la collectivité aux dates souhaitées à partir de 8 élus mobilisés. Cette formation est financée par la Caisse des Dépôts et Consignation.

8 élus sont volontaires

#### **5 – Délibérations FSL et FAJ**

**FSL** : Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune au profit du Fonds de Solidarité pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (FSL).

Le montant de cette participation forfaitaire au titre de l'année 2021 est de 175.58 euros,

L'assemblée à l'unanimité **ACCEPTE** de participer au FSL.

**FAJ** : Le Conseil Départemental sollicite une participation de la commune au profit du Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ). La participation forfaitaire au titre de l'année 2021 est de 200.00 euros.

L'assemblée à l'unanimité **ACCEPTE** de participer au FAJ.

#### **Questions diverses**

##### **↳ Ecoles :**

De nouveaux jeux ont été installés et la mise en conformité a été réalisée par le bureau VERITAS. Coût de la vérification = 360.00 € (proposition pour une visite périodique pour l'année 2022 et 2023 au coût de 250.00 € la visite).

##### **↳ Travaux D120/D27 :**

Le chantier a démarré fin août mais ne se terminera pas avant la fin de l'année car l'entreprise ENEDIS pour l'enfouissement des réseaux ne peut intervenir plus tôt.

##### **↳ Concordia :**

L'escalier n'est pas fini car la conception de cet ouvrage demande beaucoup de temps. L'équipe doit revenir prochainement pour terminer.

##### **↳ Poteaux incendie :**

Les poteaux n°8 et 9 défectueux seront prochainement remplacés. Coût = 7 200.00 € TTC.

##### **↳ Terrain SAFER :**

Signature de la promesse d'achat le 09 août 2021 pour les parcelles section C n°375-377-379-380-409-410-1017 lieudit « Toussargues et Les Bernardes » pour une superficie totale de 68 a 65 ca au prix de 4 250.00 €.

Fin de la séance : 20H15.

Le Maire  
Alain GOURAND

Le Secrétaire de séance  
Myriam BONETY